

ÉTATS-CIVILS

ROUBAIX. — Déclarations de naissance du mercredi 16 mai. — Louis Thiel, rue du Fontenoy, 40. — Marcel Bussa, avenue Jules-Lagache. — Germaine Houtelans, avenue Jules-Lagache. — Charles Lanoy, avenue Jules-Lagache.
FABRIQUE DE CROUVILLE. J. Mesnel, 7, rue Bardet et J. Bis, F. de Lannoy, R. Grand magasin au 1er.
Déclarations de décès. — Victor Grand, 51 ans, professeur de musique, rue du Trichon, 27.
Canton de Lanoy.
VIEUX. — Déclaration de naissance du 26 mai. — Gabriel Hessel, à la Petit Frontière.
CANTON DE LANOY. — Déclaration de naissance du 26 mai. — Adèle Lepers, rue St-Louis.
CANTON DE LANOY. — Déclarations de naissance du 26 mai. — Joseph Dehoux, au Petit-Basileux. — Suzanne Hausfrère, au Grand-Basileux.
MARIAGE. — Albert Lefebvre, sans profession, à Roubaix, et Clara Schéner, modiste, au Grand-Basileux.
Canton de Cysing.
BOURBONNÈS. — Déclaration de naissance du 26 mai. — Hubert Barré, rue du Château.
Canton de Tournai.
TOURCOING. — Déclarations de naissance du 26 mai. — Valère Vassouille, rue de Gand, 1131. — Andréa Zhan, rue de la République.
MARIAGE. — Auguste Descaux, voyageur de commerce, et Marie Holvoet, couturière. — Théophile Mabrou, cultivateur, et Alice Dubut, sans profession. — Paul Thieghien, cultivateur, et Germaine Dervoux, sans profession. — René Vanhaecbroeck, employé, et Marie Descaux, sans profession.
Déclarations de décès. — Charles Leurdant, 71 ans, rue d'Haris, 4. — Yvonne Herrez, 1 mois, rue du Vélodrome, 14.
MALLUIN. — Déclarations de naissance du 26 mai. — Joseph Laperre, rue de la Paix. — Eugène Fortier, rue Française. — Camille Sion, chemin de Linces.
Déclaration de décès. — Emile Beylmanns, 8 mois, route de Tournai.
Déclarations de naissance du 26 mai. — Joseph Desobry, chemin des Vaches. — Henri Deproet, aux Bois. — Angèle Filpo, rue de la République. — Charles Barro, 35 ans, cultivateur à Vain. — Marie-Louise Haxbroeck.
BELGIQUE
Flandre Occidentale.
BOURBONNÈS. — Déclarations de naissance du 26 mai. — Gustave Vienne, rue de Swerchem. — Virmin Deconinck, hameau Pottelberg. — Madeleine Haxbroeck, hameau Pottelberg. — Madeleine Haxbroeck, hameau Pottelberg. — Madeleine Haxbroeck, hameau Pottelberg.
MARIAGE. — Henri Denys, 38 ans, ouvrier de carrière.

BEAUTÉ DU TEINT
Médicament qui agit tout d'abord sur le sang et le fait passer de la saleté à la pureté.
TISANE DES PÈRES CÉLESTINS
HERNIES
Bourse de Paris
FONDS D'ÉTAT FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

SUCRE CASSELLAN
BOISSON SANS RIVALE
SOCIÉTÉS DE CRÉDIT
Bourse de Londres à terme

BOURSE DE LILLE du 26 Mai 1909
MINES
AUX... 1680...
ANCIEN... 1700...
ANCIEN... 1700...
ANCIEN... 1700...

BORNE EN BANQUE A TERME
MONNAIE
MONNAIE
MONNAIE
MONNAIE

Ville de Paris, Crédit Foncier et Ville
VILLE DE PARIS
VILLE DE PARIS
VILLE DE PARIS
VILLE DE PARIS

BOURSE DE BRUXELLES du 26 Mai 1909
COTONS
COTONS
COTONS
COTONS

LAINES FEIGNES
ROUBAIX-TOURCOING. Type Unique
ARVERS. Type 2

LE HAVRE
LAINES MÉRIENNES
COTONS
CAFÉS

NEW-YORK
NEW-YORK
NEW-YORK
NEW-YORK

LIVERPOOL
LIVERPOOL
LIVERPOOL
LIVERPOOL

AVIS DE LA JOURNÉE
LE HAVRE
NEW-YORK
CAFÉS

ANNONCES LÉGALES
M. Paul GOBLET, ingénieur, demeurant à Tournai, rue de la République, n° 113.
M. Paul GOBLET, ingénieur, demeurant à Tournai, rue de la République, n° 113.
M. Paul GOBLET, ingénieur, demeurant à Tournai, rue de la République, n° 113.
M. Paul GOBLET, ingénieur, demeurant à Tournai, rue de la République, n° 113.

Article VIII
Le capital social est fixé à quatre-cent-cinquante mille francs, représenté par quatre mille-cinq-cents actions de cent francs.
Article IX
Chaque action confère droit, sans distinction, à une part égale dans le bénéfice et dans la répartition de la somme des dividendes, à l'exception de la somme des dividendes réservés pour le paiement des actions privilégiées.

Article XXII
Chaque année, le Conseil nomme par moitié, un président et un vice-président.
Article XXIII
Le Conseil nomme par moitié, un secrétaire et un vice-secrétaire.
Article XXIV
Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux qui sont inscrits sur un registre public.

Article XXXI
Les convocations sont faites au moins quinze jours avant la réunion par un avis inséré dans l'un des journaux de la région où est fixé le siège social, désigné par la publication légale des actes de la société, comme il est dit à l'article précédent.
Article XXXII
L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires propriétaires de dix actions au moins, peuvent seuls y figurer.

Article XXXIII
L'assemblée générale sera présidée par le Président du Conseil d'Administration et en son absence, par le plus âgé des membres présents du Conseil.
Article XXXIV
Les délibérations seront prises à la majorité des voix des membres présents.